

Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques et conseil agricole

30 septembre 2026



Publié en juin 2026 dans la *Revue française de sociologie*, un article d'A. Aulagnier (Inrae) s'intéresse aux certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP), créés en 2016 pour inciter les distributeurs (coopératives, négoce) à promouvoir des alternatives aux pesticides. Il se fonde sur l'observation du fonctionnement, pendant deux années, de la commission d'experts chargée d'évaluer les solutions donnant droit à ces certificats. Recueillant les propositions de différents acteurs (entreprises, collectifs d'agriculteurs), le dispositif est bien adapté à certaines solutions (comme le matériel de désherbage mécanique), dont la vente peut être directement associée à un moindre usage de pesticides. Ce n'est pas le cas de celles, difficiles à quantifier, reposant sur des combinaisons de leviers (allongement des rotations, dates et densité de semis). Les experts déplorent cette difficulté. Les certificats ont cependant pu « capter » ces changements de pratiques *via* l'accompagnement réalisé par les conseillers, par exemple lorsqu'un outil d'aide à la décision est utilisé. En revanche, la seule prestation de conseil n'est pas suffisante pour générer des CEPP.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : [Revue française de sociologie](#)